



Le 1.10.2021

## MODALITÉS DE DÉPÔT DES DEMANDES DE SUBVENTION

Pour les associations, le dépôt du dossier de demande de subvention est dématérialisé et passe par la plateforme « Mon compte asso » (procédure n°1). En revanche, n'étant pas répertoriées au Répertoire Nationale des Associations, les collectivités territoriales doivent utiliser la procédure non dématérialisée (procédure n°2).

### **PROCEDURE N°1 : « MON COMPTE ASSO » UNIQUEMENT POUR LES ASSOCIATIONS**

« Mon compte asso » est une version dématérialisée du dossier de demande de subvention Cerfa.

**Il est nécessaire d'utiliser la dernière version des navigateurs Firefox, Google Chrome ou Opera**

#### **a) CREER SON COMPTE**

Le lien pour accéder au compte asso est : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Un tutoriel décrit en détail la procédure à suivre : <https://associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Une foire aux questions (FAQ) et une assistance sont disponibles sur la page d'ouverture de compte.

**Pour créer un compte, il faut être en possession d'un n° SIREN : <https://www.insee.fr/fr/information/1948450> et d'un n° RNA : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1119> ayant le format W000000000.**

Le compte ne se crée pas au nom de l'association, mais au nom de la personne en responsabilité d'ouvrir un compte pour des demandes de subvention. **Il est recommandé de donner une adresse générique plutôt que l'adresse mail personnel de la personne ouvrant le compte.**

Après la création du compte, l'association reçoit **un courriel de confirmation d'ouverture sous 24h**. Ce mail contient un lien d'activation.

Une fois le compte de l'association créé dans « mon compte asso », **les identifiants pour se re-connecter sont l'adresse de messagerie et le mot de passe.**

#### **b) DEPOSER SA DEMANDE DE SUBVENTION**

D'abord, cliquez sur « le compte asso » ; puis, sur « saisir une subvention » et suivez les cinq étapes de saisie.

**Pensez à ENREGISTRER votre saisie régulièrement à chaque étape (la durée de saisie est d'une demi-heure), dans l'hypothèse où vous saisissez votre demande en plusieurs fois).**

**ETAPE 1 : Sélectionnez la subvention demandée à l'aide du code de l'appel à projet : n° 671**

**ETAPE 2 : Sélectionnez le demandeur et déclarez le représentant légal et la personne chargée du dossier (joindre une délégation de signature le cas échéant).**

**ETAPE 3 :** Joignez les pièces suivantes (à jour au moment de l'envoi du dossier) ; au besoin les documents téléversés seront zippés (maximum : 10 méga par document) :

- les statuts et la liste des dirigeants ;
- un RIB sur lequel l'adresse de l'association est identique à celle figurant sur l'avis SIRENE téléchargeable via le lien suivant : <https://avis-situation-sirene.insee.fr/> ;
- les documents annuels comptables approuvés du dernier exercice clos (le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable...) ou tout document provisoire ;
- et le cas échéant, le rapport général et le rapport spécial sur les conventions réglementées du commissaire aux comptes, pour les associations ayant reçu annuellement plus de 153 000 € de dons ou de subvention ;
- le dernier rapport d'activité approuvé ou et/un rapport provisoire 2021 ;
- tous documents complémentaires vous permettant de décrire votre projet

**ETAPE 4 :** Vérifiez votre demande en cliquant sur « voir le récapitulatif de la demande » puis téléchargez le dossier Cerfa. Si le/la signataire n'est pas le/la représentant.e légal.e, n'oubliez pas de joindre une délégation de signature.

Adresser une copie courriel de votre dossier à l'attention de [ludovic.brun@region-academique-idf.fr](mailto:ludovic.brun@region-academique-idf.fr)

### **PROCEDURE N°2 : UNIQUEMENT POUR LES COLLECTIVITES LOCALES**

La rédaction des demandes se fait par l'intermédiaire du dossier unique de demande de subventions CERFA n°12156\*05 téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271> qui doit être adressé à la DRAJES Ile-de-France, accompagné d'un RIB et la fiche INSEE.

Adresser une copie courriel de votre dossier à l'attention de [ludovic.brun@region-academique-idf.fr](mailto:ludovic.brun@region-academique-idf.fr)

**LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION EST FIXÉE AU 8 NOVEMBRE 2021**